

## Suivi de la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la zone urbaine de Nîmes

### Compte-rendu du Comité de Suivi du 26 novembre 2019

#### Participants

Prénom / Nom	Structure	Présence
ALLIER Vincent	Nîmes Métropole	Présent
LOUAFI Brahim	DREAL Occitanie	Présent
BOUVARD François	FTLR	Présent
CABERO Corinne	ATMO Occitanie	Présente
GUILLOT Frédéric	ADEME	Présente
DANTHON Emmanuel	SNCF – Direction Régionale d'Occitanie	Présent
FERRAUD Rachel	Mairie de Beaucaire	Présente
FARGIER François	SMEG	Présent
FRAMENT Marion	Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle	Présent
MIQUEL Yannick	Nîmes Métropole	Présente
RIO-BARCONNIERE Anouck	DREAL Occitanie	Présente
BERARD Jean-Claude	MNLE30	Présent
MAESTRI Bruno	UNICEM LR	Présent
JALLAIS Didier	Préfecture-Bureau de l'environnement	Présent
PELISSIER Laurent	Communauté de Communes Terre de Camargue	Excusé
	DDTM 30	Excusé
	Chambre des métiers et de l'Artisanat du Gard	Excusé
BERTHOMME Pascale	ARS	Excusée
VANDAMME Camille	Keolis Nîmes	Excusée

## 1. Ordre du jour

### PARTIE 1 : Point d'actualité (DREAL)

- Journée Nationale de la Qualité de l'Air 2019 (DREAL)
- Contentieux (DREAL)

### PARTIE 2 : État des lieux de la qualité de l'air (DREAL – ATMO Occitanie)

- Bilan de la qualité de l'air sur le département du Gard (2018) et focus sur la zone urbaine de Nîmes

### PARTIE 3 : Plan de Protection de l'Atmosphère de la zone urbaine de Nîmes (DREAL et pilotes d'actions)

- Bilan du suivi 2018-2019
- Calendrier 2019 – 2020

## 2. Introduction de la séance

Après un tour de table, *Monsieur le Secrétaire Général* introduit la séance en rappelant le contexte de la mise en place du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Nîmes. Le PPA de l'aire urbaine de Nîmes fait partie des 19 zones de France concernées par le contentieux européen concernant le dépassement de la valeur limite de NO<sub>2</sub> (dioxyde d'azote). Validé le 03 juin 2016, le Plan de Protection de l'Atmosphère de Nîmes a en effet été mis en place suite au dépassement de la valeur limite de NO<sub>2</sub>.

Il fait ensuite référence à la loi « LOM » Loi d'Orientation des Mobilités », sur le point d'être votée, qui prévoit la possibilité de créer des ZFE dans les collectivités de plus de 100 000 habitants. Il demande si la loi prévoit de réaliser volontairement un PPA pour les collectivités, mais à ce stade, la DREAL n'a pas les éléments pour y répondre.

⇒ *Cette disposition n'est pas prévue par la loi, en revanche, elle prévoit l'obligation de réalisation d'une étude portant sur la création d'une ou plusieurs ZFE au sein des EPCI de plus de 100 000 habitants et celles incluses dans un PPA, donc Nîmes est concernée par l'obligation de réaliser cette étude, ainsi que 5 des EPCI incluses dans la zone urbaine du PPA, et ceci dans un délai serré puisque cette étude doit s'inscrire dans un plan d'actions plus global en vue d'atteindre les objectifs territoriaux biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques à compter de 2022, et au plus tard en 2025.*

## **Partie I : Point sur les actualités**

Anouck Rio-Barconnière et Brahim Louafi (DREAL) font le point sur plusieurs sujets d'actualité Air :

### **1. Journée nationale de la qualité de l'air**

Elle s'est tenue cette année le 18 septembre, et à l'occasion de cette 5ème édition, un appel à projets a été lancé par la DREAL en mai dernier, à destination des membres des 3 PPA de l'Occitanie, mais aussi des principales associations qui œuvrent en faveur de la qualité de l'air. Au final, 20 actions ont été proposées en Occitanie par différents acteurs locaux (associations, collectivités, services de l'État,...) pour un coût global de 140 k€ dont 26 k€ de subventions de la DREAL. Ces actions consistaient en des ateliers de sensibilisation du public au problème de la pollution de l'air, ou encore des expositions, des débats, des quiz ou des jeux.

### **2. Contentieux**

- Contentieux européen : en mai 2018, la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a été saisie pour non-respect des valeurs limites à l'encontre de plusieurs pays européens, dont la France pour le NO2. En octobre 2018, la Commission Européenne a déposé un recours en manquement contre la France. Le 24 octobre 2019, la France a été condamnée par la CJUE pour « dépassement systématique et persistant pour le NO2 et période de dépassement, pas la plus courte possible » : 12 zones sont concernées dont Montpellier et Toulouse en Occitanie.
- Contentieux national : l'arrêt du Conseil d'Etat du 12 juillet 2017, demandant au Gouvernement d'élaborer et de mettre en œuvre un plan Qualité de l'Air, a conduit à la production de Feuilles de route Air (dans chaque métropole en contentieux européen), lesquelles ont été transmises à la Commission européenne en mars 2018. En octobre 2018, une nouvelle requête a été déposée au Conseil d'État par plusieurs associations, élus,... pour non-exécution de la décision de juillet 2017. En février 2019, ce dossier a été transmis à la section « contentieux » du Conseil d'État (en vue de l'ouverture d'une procédure juridictionnelle, susceptible de déboucher sur le prononcé d'une astreinte).

=> *M. Lalanne note l'inertie face à ces enjeux importants depuis la conférence de 2015.*

### **3. Autres sujets d'actualités**

- Zones à faibles Emissions (ZFE) : le 8 octobre 2018, l'État et 15 métropoles françaises (en contentieux européen sur la qualité de l'air) ont signé un engagement pour la mise en place de ZFE avant fin 2020. Un appel à projets ZFE a alors été lancé par l'ADEME en nov-déc 2018, et les projets proposés par les Métropoles de Montpellier et de Toulouse ont été retenues.

=> M. Lalanne pense qu'il serait intéressant qu'une ZFE soit mise en place sur la zone urbaine de Nîmes. En effet, cela permettrait d'éviter des revenir à des situations de dépassement. Comme précisé ci-dessus, la loi LOM va permettre la réalisation d'une étude d'opportunité de création d'une ZFE.

- Réunion des SIDPC : Le 9 avril 2019, les 13 Services Interministériels de Défense et de Protection Civile de l'Occitanie, l'Etat-Major de Zone et ATMO Occitanie ont été réunis à Lézignan-Corbières pour échanger sur les procédures préfectorales de gestion des épisodes de pollution (déclenchement des procédures, communiqués d'activation, mesures d'urgences, comités d'experts,...)

## **Partie II : Etat des lieux de la qualité de l'air**

### **Bilan de la qualité de l'air sur le département du Gard (2018) et focus sur la zone urbaine de Nîmes (Cf. supports de présentation)**

Mme C. Cabéro (ATMO Occitanie) rappelle les objectifs et les missions de l'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air d'Occitanie et présente le bilan 2018 de la qualité de l'air du territoire du PPA.

#### **Emissions de polluants :**

- Evolution des émissions annuelles sur le département du Gard : les émissions de PM10 et PM2,5 (particules) et de NOx (oxyde d'azote) ont tendance à diminuer entre 2010 et 2016, mais on assiste à l'atteinte d'un palier depuis 2014.
- En zone urbaine, la baisse des PM est moins affirmée à cause des transports : 80 % des émissions de NOx proviennent des véhicules diesel.

Remarque : on constate des dépassements en NO<sub>2</sub> le long des axes routiers. Ceci s'explique par le fait que les immeubles présents le long de ces axes gênent la dispersion, ce qui provoque une augmentation de la concentration.

#### **Etat de la qualité de l'air :**

- O<sub>3</sub> (ozone) : 3 stations sur 4 dépassent la valeur cible.
- PM10 et PM2,5 : toutes les stations respectent les seuils réglementaires ainsi que l'objectif de qualité.
- NO<sub>2</sub> : les 4 stations du département respectent la valeur limite.

### **Exposition de la population :**

- Entre 1 200 et 2 700 personnes sont exposées à des concentrations de NO<sub>2</sub> supérieures à la valeur limite annuelle sur une superficie de 4 à 6 km<sup>2</sup> (notamment le long des axes routiers structurants)

### **Épisodes de pollution :**

- 14 épisodes à l' O<sub>3</sub>
- aucun épisode aux PM10

### **Actions complémentaires menées par ATMO sur le territoire du PPA : cf. diapo 19 du support de présentation**

#### **Échanges avec les participants, précisions :**

- En dessous de 3 000 véhicules par jour, les effets sur la pollution atmosphérique ne se voient pas sur les modélisations.
- Les dépassements pris en compte dans le cadre du contentieux sont uniquement ceux qui ont lieu sur les stations répertoriées ; le contentieux ne tient pas compte des dépassements issus des modélisations. A Nîmes, il y a 3 stations réglementaires définies.
- M. Lalanne demande s'il existe des stations mobiles, qu'on pourrait par exemple louer pour aller faire des mesures ponctuelles dans des zones où il y a des risques de dépassement. Ces dispositifs existent en effet, mais les mesures effectuées ne pourraient pas être utilisées dans ce cadre.

### **Partie III : Plan de Protection de l'Atmosphère de la zone urbaine de Nîmes (DREAL et pilotes d'actions)**

#### **1. Bilan du suivi 2018-2019**

N°	ACTION	PILOTE	EDL au 30/10/2019
1	Encourager l'élaboration des Plans de Déplacement Entreprises (PDE) et Administration (PDA) et promouvoir l'élaboration des Plans de Déplacements Etablissements Scolaires (PDES) et de Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE)	ADEME	Boîtes à outils sur le site internet de l'ADEME.  Plans locaux de déplacement : communes de Bernis, Marguerites, Manduel  Schéma de mobilité active : Nîmes  Label eco-mobilité pour la commune de Beauvoisin  Accompagnement des entreprises dans le cadre du plan de déplacement interentreprises.
2	Inciter les gestionnaires d'infrastructures routières à étudier les effets de l'abaissement des vitesses de circulation	DREAL	L'étude a été reportée à 2020. Budgétée au fonctionnement de ATMO Occitanie
3	Inciter les entreprises de transports de marchandises et de voyageurs à adopter la charte "Objectif CO2, les transporteurs s'engagent"	ADEME	Démarche volontaire « Charte CO2) puis label. 10 entreprises dont 2 labellisées ; 342 véhicules. 1 million de litres de gasoil économisés.  Il serait intéressant que la ville de Nîmes présente son plan en matière de livraison.  Proposition de M. Lalanne : créer une police de la livraison qui s'assurerait de l'application de règles telles que livraison avant 08h30, groupage des livraisons, etc. Voir ce qui se fait au niveau national.

N°	ACTION	PILOTE	EDL au 30/10/2019
4	Inciter les administrations, les collectivités et les entreprises de plus de 250 salariés à améliorer la connaissance de leur parc de véhicules et à y intégrer des "véhicules propres" (électrique et GNV)	DREAL	Courrier de recensement et d'information diffusé.
5	Améliorer les modalités de livraisons des marchandises en ville	NM Ville de Nîmes Ville de Vergèze Ville de Beaucaire	<u>Nîmes Métropole</u> : cette question est traitée dans le cadre de la révision du PDU en cours de réalisation (a débuté en 2017- arrêt estimé fin 2020). Le diagnostic a été réalisé. Le scénario cible est en cours de définition. Il sera modélisé, puis évalué afin d'apprécier son impact sur la qualité de l'air. Un BE spécialisé sur le transport de marchandises a été mandaté pour traiter de ce thème. Les éléments d'objectifs seront transmis en 2020 puis un suivi sera envisageable dès 2021.
6	Fixer des objectifs en termes de réductions des émissions lors de la révision des PDU	NM	Le PDU est en cours de révision - La révision a démarré en 2017 - Le diagnostic a pris en compte les obligations du PPA - les scénarios sont en cours de définition.
7	Faire du stationnement un des leviers de l'alternative à la voiture individuelle et de la promotion de l'intermodalité	Ville de Nîmes	<p>23 places pour les véhicules électriques, 35 bornes au total ont été installées intra-muros. Des parkings relais ont été créés en bordure d'autoroute et le long des lignes T1 et T2.</p> <p>Les bornes de recharge pour les véhicules électriques sont en fonctionnement depuis 2016 sur le territoire de la Ville de Nîmes. La prestation a été confiée au SMEG par convention.</p> <p>59 bornes aménagées par SMEG 30 sur le territoire du PPA, 4500 connexions, 78 800 KWH délivrés.</p>

N°	ACTION	PILOTE	EDL au 30/10/2019
8	<p>Promouvoir la mobilité durable au travers :</p> <p>1/ de la création d'un observatoire de la mobilité durable en charge de la réalisation d'un état des lieux en matière de mobilité durable,</p> <p>2/ des propositions d'amélioration des AOT sur la base de l'état des lieux,</p> <p>3/ d'une campagne de communication relative à la promotion des modes de transports alternatifs.</p>	<p>AU</p> <p>ADEME</p>	<p>1) Observatoire réalisé par l'AU.</p>
9	<p>Coordonner et valoriser les différentes démarches sur le covoiturage</p>	<p>CD30</p>	<p>La plateforme n'a pas atteint son seuil de viabilité, fixé à 1500 abonnés. Le prestataire gestionnaire a changé, c'est dorénavant Idevroom. Le Département va se renseigner au sujet de l'information concernant une convention de partenariat entre Nîmes Métropole et le département datant de 2015. Des informations complémentaires avaient également été remontée dans le cadre du suivi : "Des terrains sont en cours d'acquisition avec ASF au niveau d'aires d'autoroute pour mettre en place des aires de covoiturage (A54 et deux autres en discussion au niveau des entrées d'autoroute de Nimes). Aucun schéma directeur n'a été mis en place pour la mise en place de ces aires. En 2015, le Département avait lancé un marché remporté par Ecolutis pour mettre en place un site de covoiturage sur le Gard. Celui-ci avait été à l'époque développé en parallèle avec les PDE et des éléments de communication avaient été transmis aux employeurs. Malgré cela, cela n'a pas très bien fonctionné : 460 inscrits sur la plateforme en 2016 et le marché n'a pas été renouvelé. Beaucoup d'interrogations se posent ainsi au sujet du covoiturage court. Il n'y a pas de réseau puce sur le secteur.</p>

N°	ACTION	PILOTE	EDL au 30/10/2019
10	Réduire les émissions de poussières dues aux activités des chantiers et au BTP, aux industries et au transport de matières pulvérulentes	DREAL	<p><u>Industrie</u> : une action après des bureaux de contrôle sera réalisée début 2020 pour leur demander de faire ce travail de sensibilisation et de contrôle particulier.</p> <p><u>Chantiers</u> : après consultation des différents organismes concernés, la charte est à l'impression et devrait être livrée cette semaine.</p>
11	Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les documents d'urbanisme et informer les collectivités	DREAL	Plaquette réalisée et diffusée.
12	Définir les attendus minimaux en termes d'analyse de la qualité de l'air dans les études d'impact - sensibiliser maîtres d'ouvrage et bureaux d'études	DREAL	Un porté à connaissance a été fait par le Ministère. Il a été communiqué aux acteurs concernés.
13	Réaliser une enquête chauffage	DREAL	Étude réalisée et consultable sur le site internet de la DREAL
14	Veiller au respect des valeurs limites d'émissions indicatives pour les installations de combustion de puissance comprise entre 400 KW et 2 MW	DREAL	Un courrier sera adressé à tous les bureaux de contrôle en 2020 pour leur demander d'en informer les installations qu'ils contrôlent.
15	Réaffirmer et rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts	DDTM/DREAL	Une plaquette a été réalisée et diffusée à toutes les communes du PPA.
16	<p>Encourager les actions d'éducation, d'information et de sensibilisation de la population sur la qualité de l'air pour changer les comportements au travers :</p> <p>1/ De l'établissement d'un plan de communication,</p>	ATMO OCCITANIE	48 ateliers au 01/09/2019

	<p>2/ De la sensibilisation des différents publics à l'amélioration de la qualité de l'air et/ou la mise en oeuvre des mesures de réduction des émissions</p> <p>3/ De la relance des formations sur le sujet à destination des animateurs des maisons de quartiers, établissements scolaires et décideurs,</p> <p>4/ De la communication des informations aux médecins et pneumologues sous forme d'une plaquette ou d'une lettre.</p>		
17	Diminuer les émissions en cas de pic de pollution : mise en œuvre de la procédure inter-préfecturale d'information et d'alerte de la population	DREAL	Procédure mise en œuvre

#### **Autres sujets abordés :**

- Appel à projet ADEME/ARS :

Une opération a été retenue sur Nîmes : 100 familles à mobilité positive. Il s'agit d'un challenge entre ces familles.

- Appel à projets Hydrogène : la commune du Grau du Roi a déposé un dossier.
- Le SMEG lance une étude d'opportunité sur un maillage de stations gaz naturel et hydrogène sur le département du Gard.
- Sujet mobilité : Plusieurs PEM ont été lancés sur le département, dont 2 sur la Métropole (Nîmes Est et Nîmes Ouest). M. Lalanne veut faire du PEM de Vergèze un pilote du développement des PEM dans le département.
- M. Lalanne souhaite la création d'un comité de l'urgence climatique sur le Gard. Ce comité traiterait :

- du développement des véhicules électriques et des transports en commun,
- incendies,
- érosion marine,
- etc.

## **2. Calendrier 2019-2020**

Lancement/poursuite/finalisation des actions du PPA en 2020.

Prochaines sollicitations des pilotes d'actions : printemps 2020.

Présentation en CODERST du bilan d'avancement du PPA : 1er trimestre 2020.

Prochain comité de suivi : juin 2020.